

POUR QUI ?

Personne de nationalité française ou titulaire d'un titre de séjour en cours de validité

- à la recherche d'une résidence principale
- et dont les ressources annuelles imposables ne dépassent pas un plafond maximum.

QUOI ?

Le service logement vous :

- aide à la constitution d'un dossier
- étudie et suit votre dossier
- propose des candidats aux organismes HLM.

COMMENT ?

Vous pouvez :

- soit retirer et déposer l'imprimé au CCAS
- soit enregistrer votre demande sur internet à l'adresse : **www.demandelogement49.fr**
Cette demande a la même valeur que le dossier papier.

Vous avez la possibilité de rendez-vous auprès du chargé de logement social.

À SAVOIR

Votre demande est valable sur l'ensemble du département.

Néanmoins, il est conseillé de vous faire connaître auprès des communes souhaitées ainsi qu'auprès des organismes HLM.

Votre demande est valable un an.
Au-delà, elle doit être renouvelée.

A chaque changement de votre situation, pensez à réactualiser votre demande.



Le Trait d'Union
Centre communal d'action sociale
Espace social et jeunesse
45 rue Abel Boutin-Desvignes
Tél. 02 41 79 75 72
Courriel : ccas@ville-lespontsdece.fr